

**Commission Consultative des Services Publics Locaux -
□ Désignation de nouveaux membres**

Madame LACUEY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 17 janvier 2003, le conseil communautaire a créé la commission consultative des services publics locaux.

Une délibération du 19 septembre 2003 a acté, après réponse des associations pressenties, la liste des représentants des associations à la commission. Notre établissement a été sollicité par les associations suivantes :

- APF (Association des paralysés de France) avec pour titulaire Mademoiselle Bénédicte ALLIOT et pour suppléant, pour participer au vote en cas d'absence du titulaire, Mademoiselle Cécile FERREIRA.

- UF QUE CHOISIR 33 pour titulaire Monsieur Michel HOSTEIL et pour suppléants et ceci par ordre pour participer au vote en cas d'absence du titulaire :

Monsieur Michel CAULET
Monsieur Serge SOULA
Monsieur Jean-Claude RAMOND

- AMI 33 (Association nationale de défense des malades, invalides et handicapés) pour titulaire Monsieur Jacques TROUSSARD et pour suppléants et ceci par ordre pour participer au vote en cas d'absence du titulaire :

Monsieur Bruno COUSIN
Monsieur Joël MARTINET
Monsieur Paul BOUCHET

- AUTRA (Association des usagers des transports de la région Aquitaine) pour titulaire Monsieur Christian BROUCARET et pour suppléants et ceci par ordre pour participer au vote en cas d'absence du titulaire :

Monsieur Alain CAZAL
Monsieur Audoin GABRIEL

- C.L.C.V. (Consommation logement et cadre de vie) pour titulaire Monsieur Michel POULAIN et pour suppléant, pour participer au vote en cas d'absence du titulaire, Monsieur Dominique DE BRUN.

Leur objet social, transmis à la Communauté urbaine de Bordeaux, est bien en relation avec le champ couvert par la commission consultative des services publics locaux.

Aussi il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- désigner les 5 associations mentionnées dans la présente comme membres de la commission consultative des services publics locaux,
- retenir comme titulaire et suppléants les personnes indiquées.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté urbaine de Bordeaux le

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 octobre 2006,

Pour expédition conforme,
pour le Président
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 NOVEMBRE 2006

M. ODETTE EYSSAUTIER